

Despi renonce à comparaître

P.MK.

Mis en ligne le 12/12/2009



Présent lors du réquisitoire, il ne pourra toutefois pas faire opposition au jugement.

Ce n'est pas à proprement parler une surprise : Claude Despiegeleer, l'ex-échevin de Charleroi et principal prévenu dans le dossier des logements sociaux de "La Carolorégienne" a décidé hier de ne plus comparaître devant le tribunal correctionnel de Charleroi qui le juge.

La veille déjà, son défenseur Me Luc Misson avait fait savoir ses intentions. S'il se disait prêt à plaider au pénal, il voulait se limiter aux seules questions préjudicielles à poser à la Cour constitutionnelle, sur le fait de savoir si le système d'aide judiciaire belge était correct. Cela, parce que son client, désormais démuné, n'avait plus les moyens de s'offrir les services d'un avocat, sans pouvoir bénéficier de l'aide juridique. Cela devait, à l'entendre, rendre les poursuites irrecevables. D'autres défenseurs s'étaient récriés : Me Misson avait déjà longuement argumenté à ce propos et il n'était pas question d'encore l'entendre. Sur le plan civil, Me Misson estimait ne pas avoir eu le temps de répondre aux conclusions qu'il avait reçues. Bref, il demandait la remise. Hier matin, cela ne lui a pas été accordé et Claude Despiegeleer a donc décidé de ne plus comparaître.

La situation est curieuse : présent au réquisitoire, et il ne pourra donc pas être jugé par défaut. Il ne saurait être question de faire opposition au jugement, pour lequel seule subsistera la possibilité d'un appel. Mais rien n'empêche Claude Despiegeleer de réapparaître avant la fin des (longs) débats, ceux-ci n'étant pas clos. Au-delà, c'est la tactique même de cette défense qui pose question. A aucun moment, la défense de Despiegeleer n'a évoqué le fond du dossier, comme si elle renonçait à l'aborder, pour n'envisager qu'une sortie qu'elle croit sans doute inéluctable : aller jusqu'à la Cour européenne et y faire condamner la Belgique, coupable alors d'avoir mené un procès inéquitable. Cela, pendant que les autres défenseurs, eux, ont abordé d'autres subtilités, techniques mais surtout humaines, pour expliquer les dérives reprochées à leurs clients, politiques ou fonctionnaires. Certains de ceux qui battent le terrain, s'étonnent ainsi parfois de la curieuse technique de défense de leur confrère.

Click Box




N°1 en planification email-sms
Planifiez, automatisez, cryptez et sécurisez vos emails-sms sur plus de 200 pays
www.emailplanning.com

2/4



4 RÉACTION(S)

 [RSS des commentaires](#)

Entrez votre réaction ici :

Identifiez-vous pour poster votre commentaire :

Identifiant

Mot de passe

Retenir mon mot de passe

Ajouter mon commentaire

En postant un commentaire, je déclare accepter les **conditions**

[générales d'utilisation.](#)

Pas encore de compte ?

[Créer un compte Ma Libre](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

Vos réactions sur "Despi renonce à comparaître".

Plus récents d'abord



1 à 4 sur 4 Réactions

1

V.D.V. - Grivegnée

12.12.09 | 12h09

1 vote favorable

[Vous avez voté pour ce commentaire](#)

Peut-être l'arrivée de l'hiver et des premiers froids en Wallonie qui incite à se rendre à Carcassonne...

"Ils n'ont pas le niveau..."

"Ils n'ont pas demandés à être là..."

"Ils n'ont pas agit seuls"

C'est la défense adoptée par les avocats réputés lorsqu'il s'agit du Parti (socialiste).

[Signaler un abus](#)

Parti populaire - Bruxelles

12.12.09 | 12h04

[Voter pour ce commentaire](#)

Thomas V - Belgique

Despi dispose d'une villa en France. Le pauvre démuné (laisse moi rire !) a fait en sorte que cette propriété soit au nom d'un membre de la famille). Il peut donc aisément se soustraire à la justice belge. Il est urgent de l'enfermer avant qu'il ne disparaisse.

[Signaler un abus](#)

Thomas V - Belgique

12.12.09 | 11h59

[Voter pour ce commentaire](#)

En démocratie on juge avant de condamner. seul les personne dangereuse ou qui serais susceptible de se dérober a la justice son mis en préventive.

[Signaler un abus](#)

Urlon Dabor - Bruxelles

12.12.09 | 11h47

[Voter pour ce commentaire](#)

Ce monsieur est encore en liberté ?

Mais enfin, il y a belle lurette que n'importe quel autre quidam serait en prison pour avoir voler ses semblables.

Que gagne l'appareil judiciaire a ne pas condamner de tels personnages ?

[Signaler un abus](#)

1